



# Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la Rivière Dordogne

Le Bourg 24220 Allas les Mines  
05 53 30 33 48

www.espace-riviere.org  
smetap@perigord.tm.fr

## Réunion du 30 mars 2009, convocation en date du 17 mars 2009 Assemblée ordinaire, Mairie de Siorac en Périgord, 18h30.

Total inscrits:19  
Présents :13  
Votants :13

### Ordre du jour :

- Compte Administratif 2009
- Budget Primitif 2010
- Programme Prévisionnel d'Interventions 2010
- Création d'une commission d'appel d'offres
- Indemnités du Président
- Divers

### Etaient présents :

- Monsieur SLAGHUIS Maarten, délégué de Badefols sur Dordogne,
- Madame BORY Monique, déléguée de Beynac et Cazenac,
- Messieurs CHAUSSADE Jean, HERVE Bernard, délégués du Buisson de Cadouin,
- Monsieur FANCHON Simon, délégué de Pontours,
- Monsieur FRANCOIS Luc, Madame VESPIEREN Hélène, délégués d'Urval,
- Monsieur BOUCHER Jean, délégué de Vitrac,
- Madame FAYE Anne-Marie, Messieurs DE BRONDEAU Guy, FIOL Robert, MAZIERES Francis, MARTY Michel, délégués de la Communauté de Communes de la Vallée de la Dordogne,

**Etaient absents :** Madame VITRAC, MM CHASSERIAUX, CHAZELAS, DE ROYERE, GORLIER, GREZIS, PASSERIEUX, SCHEID,

**En présence de :** Mlles DIOT Mayda, CHIES Florence, Monsieur AUDIVERT Christophe, Monsieur PELISSIER Baptiste (Beynac et Cazenac), FAUCHIER (le Buisson de Cadouin), MONDY Roger et GEURGY André (La Roque-Gageac), TREMOUILLE Thierry, GUINOISEAUX Lionel (Vézac)

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guy DE BRONDEAU

## 1. Compte Administratif 2009

Le Comité Syndical est réuni sous la présidence de Monsieur CHAUSSADE Jean, doyen d'âge, qui présente le compte administratif de l'exercice 2009, adressé par Monsieur MAZIERES, Président du SMETAP Rivière Dordogne, en accord avec le compte de gestion fourni par Monsieur le Receveur syndical.

Monsieur MAZIERES ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote et approuve à l'unanimité des votants le Compte Administratif 2009 et les résultats qui en découlent soit :

	Résultat de clôture de l'exercice 2008	Part affectée à l'invt 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de clôture 2009 à affecter
Fonctionnement	1 195.60 €	0 €	1 492.51 €	<b>2 688.11 €</b>
Investissement	4 632.98 €	0 €	14 214.62 €	<b>18 847.60 €</b>
TOTAL	5 828.58 €	0 €	15 707.13 €	<b>21 535.71 €</b>

et décide d'affecter : 2 688.11 € reportés au budget primitif 2010  
18 847.60 € affectés à l'investissement

## 2. Budget Primitif 2010

Monsieur MAZIERES, Président, soumet le budget suivant à l'assemblée :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	125 737,00	125 737,00
Investissement	105 317,00	105 317,00

Après délibération, le comité syndical vote et approuve à l'unanimité le budget primitif 2010.



### 3. Programme Prévisionnel d'Interventions 2010

Le programme prévisionnel d'interventions 2010, élaboré par le technicien de rivière, en concertation avec les collectivités, est distribué aux présents.

Après lecture et avoir délibéré, le comité syndical vote:

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

### 4. Création d'une instance consultative collégiale

Le Président informe le comité syndical que l'étude portant sur le bras mort de la Banquette a un coût évalué supérieur à 20 000 € HT, mais en deçà du seuil de déclenchement des procédures formalisées. Il propose qu'une instance consultative collégiale soit créée. Cette commission aura pour fonction :

- de donner un avis sur le choix du bureau d'études chargé de mener l'étude sur le bras mort durant l'année 2010
- de donner un avis sur le choix de l'entreprise chargée de réaliser les travaux définis lors de l'étude.

En effet, dans une procédure adaptée, l'attribution du marché reste au Président.

Pourront participer aux réunions de cette commission, avec voix consultative, entre autres, des personnalités compétentes dans le domaine de l'opération.

Se présentent : Messieurs MAZIERES Francis, DE BRONDEAU Guy, SLAGHUIS Maarten, CHAUSSADE Jean, HERVE Bernard, AUDIVERT Christophe.

Sont élus : Messieurs MAZIERES Francis, DE BRONDEAU Guy, SLAGHUIS Maarten, CHAUSSADE Jean, HERVE Bernard, AUDIVERT Christophe.

### 5. Indemnités du Président

Monsieur le Président informe que la population totale des collectivités membres du SMETAP Rivière Dordogne est maintenant supérieure à 10 000 habitants.

Le taux maximal prévu pour les présidents de syndicats mixtes « fermés » de cette population est de 21,66% appliqué à l'indice brut 1015 / majoré 821.

Monsieur le Président propose qu'une indemnité mensuelle lui soit allouée, à compter du mois d'avril 2010, au taux de 16.60%

Après avoir délibéré, le comité syndical vote:

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

Et décide donc que cette indemnité soit allouée au Président à compter du mois d'avril 2010.

Le taux maximal prévu pour les vice-présidents de syndicats mixtes « fermés » de cette population est de 8,66% appliqué à l'indice brut 1015 / majoré 821.

Monsieur le Président propose qu'une indemnité mensuelle soit allouée aux deux vice-présidents, à compter du mois d'avril 2010, au taux de 4,40 %

Après avoir délibéré, le comité syndical vote:

Abstention : 0                      Contre : 0                      Pour : 13

Et décide donc que cette indemnité soit allouée aux deux Vice-présidents à compter du mois d'avril 2010.

### 6. Divers

#### Demande subvention dossier « Halieutique »

Le Président expose au comité syndical que différents organismes peuvent accorder des subventions au syndicat pour le dossier Tourisme Halieutique :

- Le Conseil Général de la Dordogne
- Le Conseil Régional de l'Aquitaine
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Pays du Périgord Noir (Leader)

Après avoir délibéré, le comité syndical vote à l'unanimité, et charge le Président d'effectuer les démarches nécessaires auprès de chacun des organismes pour obtenir ces aides.

### Syndicat Intercommunal de Valorisation de la Vallée de la Lémance

Il est donné une lecture de la convention en cours de signature entre les deux parties.



### **Rencontre avec l'Atelier de Géographie Rurale Numérique (association AGRN) qui propose un Système d'Informations Géographiques (SIG)**

Le président rapporte sa rencontre avec l'AGRN et le coût annuel de sa prestation. Après concertation avec le technicien de rivière sur l'utilité d'un SIG et au vu du coût élevé (2500€ par an), le président a décidé de ne pas établir de partenariat avec l'AGRN.

### **Avancement Dossier « BANQUETTE »**

Cette couasne, située sur les communes du Buisson de Cadouin et de Siorac en Périgord, s'envase. Actuellement, un programme d'actions sur la rivière Dordogne vise à réduire les dégâts consécutifs aux éclusées causées par les barrages EDF. Dans ce cadre, un aménagement du site de la banquette a été proposé. La restauration de ce bras mort devrait avoir des répercussions positives sur un linéaire conséquent, en terme de repeuplement piscicole. Le SMETAP Rivière Dordogne est maître d'ouvrage de ce projet. Une première réunion technique a eu lieu avec les différents acteurs (administration, financeurs ...). Ceux-ci ont demandé qu'une étude préalable soit menée. Ils ont évalué le coût de celle-ci à 15 000 € ht. 3 bureaux d'études sur 5 ont répondu à la sollicitation du SMETAP Rivière Dordogne. Le coût de l'étude s'échelonne entre 26 400 € et 33 100 € ht. Il est souligné que ces montants dépassent le seuil de 20 000 € ht. Les subventions devraient prendre en charge la totalité du coût de l'étude. Après discussion, le comité syndical décide que l'instance consultative collégiale se réunira et sélectionnera le bureau d'étude.

### **Participation des communes et de la Communauté de Communes aux chantiers.**

Le président propose que les communes et Communauté de Communes adhérentes au SMETAP Rivière Dordogne participent- si besoin est- aux chantiers effectués sur leur territoire. Les membres du comité syndical, après discussion, ont émis un avis favorable concernant la mise à disposition ponctuelle de personnel ou de matériel communal.

### **Changement de statuts.**

Le président expose le fait que le SMETAP Rivière Dordogne s'agrandit. Le nombre de délégués présents lors des réunions est important, ce qui engendre des difficultés (organisation, temps de parole, ...).

Le Président propose un changement de statut concernant la représentation des communes lors des réunions du comité syndical, à savoir actuellement 2 titulaires et 2 suppléants (article 6). La décision pourra être prise lors d'une prochaine réunion du comité syndical.

### **Subvention exceptionnelle.**

Le président expose le courrier du SMETAP Rivière Dordogne au Conseil Régional, en date du 19 janvier 2010, demandant une subvention exceptionnelle de fonctionnement. Il procède à la lecture de la réponse faite par le Conseil Régional le 26 mars 2010 : une suite défavorable est donnée à cette demande, tout en précisant que des aides régionales sont attribuées pour les dépenses d'investissement.

